



Égalité pro. Femmes / Hommes

« Action Sociale »

Depuis sa création, **L'UNSa Justice** a toujours défendu sans concession l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes, ce qui l'a notamment conduit à l'issue d'une négociation âpre, à signer un nouvel accord afin de soutenir et dynamiser la politique d'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes au sein du ministère de la Justice.

Avec la rentrée de septembre, et malgré la houle qui agite nos dirigeants politiques, **L'UNSa Justice** tenait à rappeler son attachement indéfectible à voir les actions dédiées au soutien de cette axe essentiel, s'accroître malgré un contexte de baisse des financements publics.

Pour **L'UNSa Justice**, les prestations permettant de favoriser la garde des enfants doivent progresser de manière notable et s'accroître pour bénéficier à l'ensemble des personnels du ministère de la Justice.

C'est particulièrement dans ce contexte, que **L'UNSa** a rappelé fermement cet été, lors d'un entretien bilatéral avec le ministre de la Fonction Publique, la nécessité au-delà de la pérennisation, de l'augmentation du montant des chèques CESU garde d'enfants 0-6 ans mais aussi du nombre de places de crèches destinées aux agents.

Il faut rappeler que le montant des CESU garde d'enfants 0-6 ans n'a pas progressé depuis plusieurs années, alors même que l'inflation a clairement impacté le reste à charge des familles.

De la même manière, malgré une progression notable du nombre de places en crèche dans les SRIAS, avec une accélération qui s'est matérialisée avant la crise sanitaire, depuis 3 ans le nombre de places progresse peu et les quelques ouvertures de places sont le fruit de projets portés collectivement par les Organisations Syndicales dans les cités administratives.

Concernant le pilotage par le ministère de la Justice du marché régissant « ses » places de crèche, il apparaît désormais comme le plus performant au sein de la Fonction Publique, tant sur la qualité, que sur la gestion financière, avec notamment une progression des subventions des CAF.

Sur le volet des différents CESU garde d'enfants Horaire Atypiques et Périscolaires, la progression des montants de prestations ont été notables au cours des dernières années, et pour **L'UNSa Justice** ceux-ci doivent continuer à croître.

Par ailleurs, avec la réforme effective du complément de libre choix (CMG), qui minore désormais de manière notable le reste à charge des familles, dans le cadre notamment de garde individuelle (Assistants Maternelles), **L'UNSa Justice** attend le développement d'information sur les réseaux d'Assistants Maternelles dans les régions afin de faciliter la recherche des agents.

La garde d'enfants étant un des axes principaux concernant l'égalité professionnelle Femmes / Hommes, **L'UNSa Justice** continuera de revendiquer le déploiement des soutiens aux familles du ministère de la Justice et restera extrêmement vigilante dans un contexte budgétaire où nos dirigeants seraient tentés par une baisse des financements.

L'UNSa Justice
l'action utile !

Paris, le 5 septembre 2025
Le Secrétaire général, Jean François FORGET.